



## COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE DU 18 MAI 2018 A 9H30

*Etabli en application des articles L. 5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
et de l'article 30 du règlement intérieur*

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 18 mai à 9h30, le bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 9 mai 2018, s'est réuni à Caen, salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

**Etaient présents** : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOURAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN, membres du Bureau Syndical.

**Etaient excusés** Mme Jacqueline ANDRE, Vice-Présidente, M. Claude CHESNEL, Vice-Président, Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU, Jacques ROYER, Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.

**Pouvoirs** : Mme André JACQUELINE à M. Jean-Luc GUILLOUARD et M. Claude CHESNEL à M. Christian GABRIEL.

Monsieur le Président constatant le quorum, la séance est ouverte.

**Secrétaire de séance** : M. Cédric POISSON.

L'ordre du jour est conforme à la convocation.

### **I. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT**

1. Approbation du procès-verbal du 30 mars 2018
2. Compte-rendu des délégations
3. Marchés publics
4. Transferts de compétences et retrait du syndicat
5. Actualités
6. Échéancier – Fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018 et principales échéances du 2<sup>nd</sup> semestre 2018

### **II. COMMISSIONS INTERNES**

#### **ADMINISTRATION-FINANCES**

7. Tableau des effectifs 2018

#### **TRAVAUX**

8. Groupement de commande avec le SDEM 50, pour le traitement des poteaux bois électriques déposés
9. Déclaration de sous-traitance

### **III. DOSSIER**

10. Renouvellement du contrat de concession

**Le Bureau Syndical adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 mars 2018**

## 2018-04/BS/DB-01

### Marché de traitement des transformateurs HTA/BT déposés

Les caractéristiques principales de ce marché sont les suivantes :

- accord-cadre de services à bons de commande, avec minimum et maximum, d'une durée de 12 mois, reconductible trois fois maximum, selon les modalités de l'article 16 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Etendue du marché : trois lots :

Lots	Détail de la prestation	Quantité mini annuelle	Quantité maxi annuelle
<b>Lot 1</b> Remise en état technique	<ul style="list-style-type: none"><li>- Enlèvement sur le parc des entreprises des transformateurs non pollués désignés par le SDEC ENERGIE,</li><li>- Remise en état de ces appareils au sein d'une installation agréée,</li><li>- Retour des appareils sur les parcs des entreprises pour réutilisation sur le réseau public de distribution d'électricité.</li></ul>	8	15
<b>Lot 2</b> Rachat de transformateurs	Les postes proposés au rachat sont : <ul style="list-style-type: none"><li>- soit des appareils qui étaient en service avant leur dépose, non pollués et en bon état visuel, non révisés,</li><li>- soit des appareils qui ont fait l'objet d'une révision et dont le SDEC ENERGIE n'est pas amené à reposer sur le réseau.</li></ul> Il peut s'agir principalement de H61 50 et 100 KVA, H59 100 et 160 KVA, occasionnellement de PRCS, PSSA ou PSSB.	8	20
<b>Lot 3</b> Destruction de transformateurs	<ul style="list-style-type: none"><li>- Enlèvement sur le parc des entreprises des transformateurs pollués ou non pollués désignés par le SDEC ENERGIE,</li><li>- Destruction et valorisation de ces appareils au sein d'une installation agréée.</li></ul>	30	70

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- d'attribuer le marché de prestations de services 2018 relatif au traitement des transformateurs HTA/BT déposés, comme suit :
  - Lot 1 - Remise en état technique : Groupement REMATELEC/CEWESTENDOTP ;
  - Lot 2 - Rachat de transformateurs : Société REMATELEC ;
  - Lot 3 - Destruction de transformateurs : Société TREDI.
- d'autoriser le Président à signer les marchés, ainsi que les pièces et documents s'y rattachant.

## 2018-04/BS/DB-02

### FOURNITURE DE LUMINAIRES PEINTS POUR ECLAIRAGE ROUTIER - 2018

Les caractéristiques principales de ce marché sont les suivantes :

- Accord-cadre mono-attributaire avec minimum et maximum, d'une durée de 12 mois reconductible deux fois maximum, selon les conditions prévues à l'article 16 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Etendue du marché : marché unique, permettant l'uniformisation des matériels pour une exploitation optimisée.

Hauteur de feu	Sources	Dimensions en mm					Montant mini en € HT	Montant maxi en € HT
		Longueur		Largeur		Hauteur		
		Min	Max	Min	Max			
8m	LEDS	640	900	270	400	250	50 000	200 000

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 20 avril 2018, a décidé d'attribuer le marché à la société PHILIPS LIGHTING France.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- autorise le Président à signer les accords-cadres, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, et à procéder à leur exécution.

## 2018-04/BS/DB-03

### AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE « FOURNITURE DE LUMINAIRES PEINTS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DESTINÉS À L'ÉCLAIRAGE ROUTIER 2016 »

Bien que les besoins du syndicat aient été estimés convenablement au moment de la consultation, une demande imprévue et conséquente d'une commune adhérente a fait atteindre le maximum du marché n° 2016002600 portant sur la fourniture de luminaires fonctionnels hauteur de feux 8ml, passé avec la société RAGNI.

Afin de ne pas pénaliser la réalisation des projets prévus initialement et dans l'attente d'une nouvelle mise en concurrence, le SDEC ÉNERGIE propose d'augmenter le maximum du marché de 15 %, soit une plus-value de 22 500 € HT, pour la deuxième année de reconduction.

Par décision de la Commission d'Appel d'Offres du 20 avril 2018, le nouveau maximum annuel du marché est donc porté à 172 500 € HT.

Le Président propose au Bureau Syndical d'adopter le nouvel avenant proposé, permettant d'acter cette modification.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité décide d'autoriser le Président à signer et mettre en œuvre l'avenant n°2, au marché de « Fourniture de luminaires peints d'éclairage public destinés à l'éclairage routier 2016 », décidé par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 avril 2018, ainsi que tout acte s'y rapportant.*

## 2018-04/BS/DB-04

### Reconduction de marchés de prestation d'expertise juridique

Les marchés suivants arrivent à échéance, selon le délai prévu à leurs actes d'engagement :

Objet/Lot		Titulaire	Durée (en mois)	NB de renouvt possible	Début de marché	Fin du marché	Renouvt N°
Prestations d'expertise juridique	Lot 1	« Droit de l'Energie » SEBAN & ASSOCIES	12	2	27/07/2017	26/07/2020	1
	Lot 2	« Droit des collectivités locales et de l'institution » SELARL CLAISSE & ASSOCIES			26/07/2017	25/07/2020	
	Lot 3	« Droit fiscal » SEBAN & ASSOCIES			27/07/2017	26/07/2020	
	Lot 4	« Droit public des affaires et droit économique public » GB2A			26/07/2017	25/07/2020	

Le Président propose au Bureau Syndical de renouveler ces marchés, et ce, conformément aux dispositions de la réglementation en matière de marchés publics et des différentes pièces contractuelles.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :*

- de renouveler les marchés susvisés pour 12 mois à compter de leurs dates anniversaire de notification respectives ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente décision ;
- de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

## 2018-04/BS/DB-05

### Transfert de compétence – Trévières (Contribution à la Transition Energétique) Caumont-sur-Aure, Isigny-sur-Mer et Moul-Chicheboville (Eclairage Public)

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes :

Collectivité	Date de la délibération	Compétence et option
Trévières	9 mars 2018	Contribution à la Transition Energétique
Caumont-sur-Aure	9 avril 2018	Eclairage Public
Isigny-sur-Mer	10 avril 2018	Eclairage Public
Moul-Chicheboville	11 avril 2018	Eclairage Public avec l'option 100% lumière

Il appartiendra au SDEC ÉNERGIE de mettre en œuvre ces transferts de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :*

- *d'accepter le transfert de ces compétences à la carte, visées aux articles 3.2 et 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;*
- *de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.*

## 2018-04/BS/DB-06

### Tableau des effectifs 2018

Pour l'année 2018, le SDEC ÉNERGIE a établi 4 dossiers individuels d'avancement de grade et 3 dossiers individuels de promotion interne.

La Commission Administrative Paritaire (CAP), organisée par le Centre de Gestion et réunie les 20 et 29 mars 2018, a ainsi examiné 7 dossiers individuels d'agents.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :*

- *de clôturer 1 poste au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe et d'ouvrir 1 poste au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;*
- *de clôturer 1 poste de technicien et d'ouvrir 1 poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;*
- *de clôturer 1 poste de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe et d'ouvrir 1 poste d'ingénieur, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 ;*
- *de clôturer 2 postes d'ingénieur et d'ouvrir 2 postes d'ingénieur principal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour le poste de Mme Séverine LANGEARD et du 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour le poste de M. Alban RAFFRAY ;*
- *d'adapter le tableau des effectifs en conséquence ;*
- *de charger le Président de l'exécution de la présente décision et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.*

## 2018-04/BS/DB-07

### Groupement de commande avec le SDEM 50, pour le traitement des poteaux bois électriques déposés

Le SDEC ÉNERGIE et le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM 50), dont les besoins sont similaires, se sont rapprochés pour envisager de mutualiser leurs moyens sous la forme d'un groupement de commandes et lancer une consultation commune pour le traitement des poteaux bois électriques déposés.

Ce marché, d'une durée d'un an, renouvelable 2 fois, aura pour objet :

- la collecte des poteaux bois déposés sur les sites de stockage provisoire des entreprises et leur transport jusqu'au(x) lieu(x) de traitement,
- le traitement (*valorisation ou élimination*) des poteaux bois dans une installation agréée ; y compris les étapes de préparation préalables.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :*

- *d'accepter le groupement de commande proposé avec le SDEM 50 ;*
- *d'adopter la convention constitutive du groupement de commandes pour le traitement des poteaux bois électriques déposés ;*
- *d'autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;*
- *de charger le Président de l'exécution de la présente décision et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.*

## 2018-04/BS/DB-08

### Marchés de travaux : déclaration de sous-traitance – RESEAUX ENVIRONNEMENT

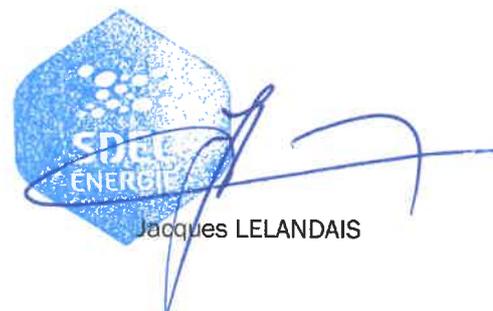
Le Président propose au Bureau Syndical d'accepter cette demande de sous traitance suivante :

LOT	Titulaire du marché de travaux	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant Maxi HT
N°2 Caen et ses environs, Suisse Normande et Pays de Falaise	RESEAUX ENVIRONNEMENT	GARCZYNSKI TRAPLOIR	Surlargeur de tranchée pour la pose de 2 câbles HTA	7 700 €

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical accepte, à l'unanimité, la sous-traitance désignée ci-dessus et autorise le Président à signer les pièces s'y rapportant.*

Sans autres questions, ni informations à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 13h00.

Le Président



Jacques LELANDAIS

Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service Structures, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.